



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 05 juillet 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **POITIERS** (86) à :

AUBANEL Agathe
DEVAUX Lydie
DUFEU Chloé
FRONT Anne-Laure
LABAT Léa
LAMY Audrey [avec les félicitations du jury]
NOIZAT Mathilde

Fait à Paris, le 05 juillet 2018,
la présidente du jury,




Christelle DEGRELLE

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.